

## DATE DE CONVOCATION 24 AVRIL 2014

DATE D'AFFICHAGE 24 AVRIL 2014

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze

Le vingt huit avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique sous la présidence de

Monsieur de CHABANNES Jacques, Maire

Etaient présents :

M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET. Mme DUPERROUX.

M. MACHURET. Mme BOUILLET. M. BRUNIAU. M. EGAL.

Mme SAVEY, M. FERBOS, Mme AUBIN, M. GANTHER.

M. TALABARD. Mme PERICHON. M. HUSSON. M. FUMOUX.

M. VALERO. M. BOUTONNAT. Mme CHERVIN. Mmes DESMARD. Mme FFRREIRA.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 23 PRESENTS: 21

VOTANTS:

23

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées : Mme MINARD de CHABANNES. Mme MERLE.

Madame FERREIRA Julie a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande reçue de Madame la Trésorière Municipale, par laquelle elle sollicite de la part de l'assemblée délibérante une décision de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur le compte 6232.

La liste proposée pour cette catégorie de dépenses est la suivante :

- Organisation vins d'honneur (boissons alimentation)
- Récompenses offertes par la Municipalité (lots, coupes, médailles, assiettes, bons d'achat et abonnements),
- Médailles du Travail pour personnel communal et médailles sapeurs-pompiers,
- Repas pour réceptions diverses,
- Hébergement d'hôtes reçus par la Municipalité,
- Feux d'artifice.
- Gerbes.
- Drapeaux, fanions + mâts,
- Affiches fêtes.
- Sonorisation du 14 Juillet,
- <u>Décorations de Noël</u>: location motifs de décoration en ville, maintenance de cette décoration, fourniture de sapins, achat de guirlandes et ampoules,
- Annonces dans les journaux pour événement concernant le personnel communal et les élus (ex. : décès).

## <u>OBJET</u> :

Catégorie des dépenses à imputer à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies ». Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter cette liste de catégorie de dépenses à imputer au chapitre 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Jacques de CHABANNES, Maire de LAPALISSE



Certifié exécutoire Transmis en Sous-Préfecture de VICHY, le

Publié ou Notifié

le :

Accusé de réception de la télétransmission

Le Maire,

le: